

REPUBLIQUE FRANÇAISE

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

\*\*\*\*\*

RÉGIE ASSAINISSEMENT  
NORD CARAÏBES  
RéNoC-Assainissement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU : 25 AVRIL 2017

MEMBRES EN EXERCICE : 12

MEMBRES PRESENTS : 10

DATE DE LA CONVOCATION : 18 AVRIL 2017

DÉLIBÉRATION N° CA-ASS-2017-21

**OBJET** : Fixation des tarifs du service public de l'assainissement sur le territoire de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement

affichée le

15/05/2017

L'an deux mille dix-sept, vingt-cinq avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement, légalement convoqué le dix-huit avril deux mille dix-sept, s'est réuni à Espérance Morne-à-l'Eau sous la présidence de Monsieur Rénalt SIOUMANDAN ;

	Présent	Absent	Représenté
M.AGLAS Dunières		X	
M. BERNARD Jean-Luc	X		
M <sup>me</sup> CARDOVILLE Prisca	X		
M. CHATEAUBON Jean-Claude	X		
M. CORNEILLE Denis	X		
M. CUIRASSIER Jocelyn	X		
M.DAVILA Jacques	X		
M. HILL Joseph	X		
M <sup>me</sup> OBERTAN Pamela		X	
M. REINETTE Pierre	X		
M. SIOUMANDAN Rénalt	X		
M <sup>me</sup> TRABON-SINAPAH Line	X		

RENDUE EXECUTOIRE,

LE 05/05/2017

Le secrétaire de séance nommé est Monsieur Denis CORNEILLE

Le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CS 2016-09/042 du SIAEAG portant approbation de la création de la régie « Assainissement » pour la gestion, l'exploitation et les investissements du service public de l'assainissement sur le territoire du Nord Grande-Terre, approuvant les statuts de RéNoC-Assainissement ;

Vu les statuts de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement ;



**Vu** la délibération n°CA-ASS-2017-20 portant approbation de la mise en œuvre d'une convergence tarifaire sur le territoire de RéNoC-Assainissement à compter du deuxième semestre 2017 ;

**CONSIDERANT** l'urgence et l'importance de disposer d'un tarif unique sur le territoire de la Régie Assainissement Nord Caraïbes ;

**CONSIDERANT** l'obligation d'assurer l'équité du citoyen face au service public rendu ;

**CONSIDERANT** que la période de consommation du deuxième semestre n'est pas entamée ;

Le Conseil d'Administration OUI l'exposé du Président, après en avoir délibéré et voté à la majorité des membres présents, un vote contre (Madame TRABON-SINAPAH) et une abstention (Monsieur DAVILA) ;

## DECIDE

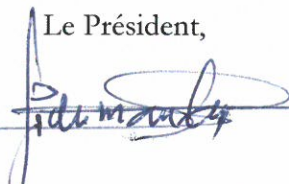
**ARTICLE 1: D'APPROUVER** la grille tarifaire présentée en annexe de la présente délibération, relative au service public de l'assainissement à appliquer sur le territoire de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement à compter du deuxième semestre 2017 ;

**ARTICLE 2:** Le Président et le Directeur de RéNoC-Assainissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.  
Au registre sont les signatures.*

Fait et délibéré en séance à Morne-à-l'Eau, les jours, mois et an ci-dessus

Le Président,



Rénalt SIOUMANDAN



**RéNoC-Assainissement**  
Rue du Docteur CHOVI  
Espérance  
97111 MORNE-À-L'EAU  
SIRET 824 342 265 00017  
Tél. : 05 90 24 83 56





**Grille Tarifaire Régie Assainissement Nord Caraïbes  
RéNoC-Assainissement - à compter du 2ème semestre 2017**

	Anse-Bertrand / Petit-Canal Port-Louis		Zone Urbaine du Moule		Morne-à-l'Eau	
	Part Exploitation	Part Investissement	Part Exploitation	Part Investissement	Part Exploitation	Part Investissement
<b>Service de l'Assainissement Collectif</b>						
Abonnés en facturation semestrielle <small>Redevance facturée aux abonnés raccordables au réseau d'eaux usées, assise sur les m3 d'eau facturés par le service des eaux usées</small>	37,5		37,5		37,5	
Prime fixe semestrielle	2	0,8	2	0,45	2	0,8
Part variable au m3						

COURRIER ARRIVÉ LE:  
05 MAI 2017  
PRÉFECTURE DE POINTE-À-PITRE

\* Annexe délibération n°CA-ASS-2017-21 portant fixation des tarifs du service public de l'assainissement\*  
\*Séance du Conseil d'Administration du 25 avril 2017\*

